

DESTINATAIRE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DATE : 15 juillet 2020

OBJET : Position du MTQ à propos de la gratuité du transport collectif

La présidente des audiences sur le projet de construction d'un tramway à Québec, madame Corinne Gendron, demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) sa position sur la gratuité des services de transport collectif.

La tarification du transport collectif relève des sociétés de transport en commun (STC) et de l'Autorité régionale de transport métropolitain dans le cas de la région métropolitaine de Montréal. Si une d'elles veut offrir la gratuité à sa clientèle, elle a compétence pour agir. Évidemment, le manque à gagner en termes de recettes tarifaires devra être supporté par une hausse de la contribution municipale puisque les municipalités sont responsables du déficit résiduel des STC.

- La Société de transport de Saguenay offre d'ailleurs la gratuité pour les mois de juillet et août 2020. Il est donc possible de le faire si les autorités locales le souhaitent.

Il n'existe aucun programme au MTQ visant à soutenir financièrement une STC qui voudrait offrir la gratuité des services à sa clientèle. Le MTQ supporte le transport collectif par des programmes d'aide au soutien à l'exploitation et aux immobilisations.

Les mesures mises de l'avant dans la Politique de mobilité durable (PMD) visent à soutenir financièrement une hausse de l'offre de services de transport en commun plutôt que la gratuité des services. En effet, puisque les ressources financières ne permettent pas de répondre à tous les besoins, le MTQ a fait le choix de l'amélioration des services comme moyen de répondre aux besoins de déplacement de la population et ainsi favoriser une hausse de l'achalandage.

- Le MTQ n'affirme pas que la gratuité des services ne permet pas de hausser l'achalandage. Il considère toutefois que l'amélioration des services constitue un meilleur moyen de le faire.

Le financement du transport collectif passe en grande partie par la contribution des usagers, du gouvernement du Québec et des municipalités. Une baisse significative ou l'absence de la contribution des usagers aurait des impacts majeurs sur les autres contributeurs.

- La crise sanitaire actuelle montre l'importance des recettes tarifaires. Ces dernières ont fortement chuté au printemps 2020, au point où le gouvernement du Québec a annoncé, le 18 juin 2020, une aide d'urgence de 400 M\$ afin de permettre aux STC d'assurer la continuité de leurs services malgré la pandémie.